

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 1924

**Artikel:** Le réveil des consommateurs  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025801>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le réveil des consommateurs

Albert Tille • 3 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18452>

## En attendant une éventuelle baisse du franc, premiers succès contre les prix importés abusifs

Avec la hausse du franc, l'écart entre les prix suisses et ceux de ses proches voisins se creuse de manière abyssale. Trop c'est trop. Les consommateurs se réveillent, donnent de la voix et engrangent leurs premiers succès.

Les distributeurs se mettent à bouger. Ils rectifient le prix des produits en provenance de la zone euro, ce qu'ils auraient dû faire depuis longtemps.

Reconnaissons que l'opération n'est pas simple. Les géants suisses de la distribution, que l'on croit tout puissants, sont des nains au niveau international. Depuis des lustres, les puissants fabricants étrangers profitent de notre riche marché pour y imposer des prix surfaits et augmenter leurs marges quand la monnaie suisse se revalorise. Comme tous les distributeurs

suisses sont soumis à ce diktat de leurs fournisseurs, la concurrence entre eux n'est pas affectée. Par commodité, ils répercutent donc les prix surfaits sur leurs clients au bout de la chaîne.

Les consommateurs ne sont qu'un ensemble hétéroclite d'individus. Malgré leur nombre, ils sont le maillon faible dans le rapport de forces économique. Captifs sur le marché suisse, ils ont payé sans broncher jusqu'à ce que les écarts de prix des deux côtés de la frontière ne fassent scandale. La grogne populaire et les achats à l'étranger inquiètent Coop et Migros. Ils s'en inquiètent et décident de combattre l'abus des fournisseurs étrangers. Avec un certain succès.

Les autres acteurs du marché leur emboîtent le pas. La contagion vertueuse gagne les importateurs de voitures. Ils n'affichent pas le prix d'une automobile mais le rabais consenti à cause de la hausse du franc! Le marché commence à s'assagir.

L'offensive contre les prix

importés abusifs gagne aussi le politique. Une analyse<sup>7</sup> du département fédéral de l'économie constate que si le prix des matières premières et des produits pétroliers s'adapte correctement à la parité des monnaies, ce n'est pas le cas pour nombre d'autres marchandises. Les entreprises s'en sortent mieux que les ménages.

Le Conseil fédéral va donc ordonner un renforcement de la loi sur les cartels<sup>8</sup> pour combattre plus efficacement les ententes verticales entre fabricants et importateurs. C'est une volte-face gouvernementale. Une révision de ladite loi est en cours depuis 2009 (DP 1891<sup>9</sup>). Pour répondre à la volonté d'economiesuisse et contre celle des organisations de consommateurs, le gouvernement proposait au contraire d'alléger le contrôle des accords verticaux entre partenaires, de la production à la distribution.

Le franc fort modifie donc les rapports de force. Pour combien de temps?